

Catherine WIHTOL DE WENDEN, *Migrations. Une nouvelle donne*

Josepha Milazzo



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ress/3870>

DOI : [10.4000/ress.3870](https://doi.org/10.4000/ress.3870)

ISSN : 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 25 mai 2018

Pagination : 292-295

ISSN : 0048-8046

Référence électronique

Josepha Milazzo, « Catherine WIHTOL DE WENDEN, *Migrations. Une nouvelle donne* », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], 56-1 | 2018, mis en ligne le 29 août 2017, consulté le 07 janvier 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ress/3870> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ress.3870>

Ce document a été généré automatiquement le 6 janvier 2022.

© Librairie Droz

Catherine WIHTOL DE WENDEN, *Migrations. Une nouvelle donne*

Josepha Milazzo

RÉFÉRENCE

Catherine WIHTOL DE WENDEN, 2016, *Migrations. Une nouvelle donne*, Paris, Maison des sciences de l'homme, « Interventions », 182 p.

- 1 Catherine Wihtol de Wenden signe dans ce livre une réflexion de fond dans laquelle elle analyse le droit à migrer et à habiter le monde, au prisme des migrations internationales et de la « question migratoire », en contexte de crise. Cet ouvrage porte ainsi un regard global sur l'actualité de ce fait social, en s'appuyant sur les travaux de toute une vie, principalement menés par l'auteure, sur les interrelations entre les questions de droits et d'inégalités, la citoyenneté, la migration et la nationalité dans la mondialisation. Ces travaux ont déjà donné lieu à des (co-)publications portant plus spécifiquement sur chacune des thématiques développées au cours des six chapitres qui composent ce livre – parmi ces ouvrages on citera, à titre informatif, pour aller plus loin dans la réflexion : *Citoyenneté, Nationalité et Immigration* (1987) ; *La Citoyenneté européenne* (1997) ; *Pour un autre regard sur les migrations, construire une gouvernance mondiale* (2008) ; *Le Droit d'émigrer* (2013) ; *Faut-il ouvrir les frontières ?* (2014).
- 2 Dans l'introduction, l'auteure expose sans ménagement son objectif, à savoir de « répondre aux questions qui fragmentent le débat public autour des migrations » (p.10), au regard du problème majeur que constitue, selon elle, l'incapacité des représentations idéologiques persistantes sur le migrant à changer, et des politiques à faire cas des connaissances acquises depuis des décennies sur un fait de société généralisé qui a pourtant évolué – rendant ainsi ces politiques inaptes à gérer cette « nouvelle donne » de « la réalité des flux migratoires contemporains » (*ibid.*):

l'apparition de nouveaux profils, une mobilité plus accrue, et les questions émergentes d'une gouvernance mondiale des migrations, d'un droit à la mobilité internationale, et d'une citoyenneté universelle. Cette incompétence du modèle étatique qui montre ses limites, et ces crispations et stéréotypes sociétaux résurgents à l'égard des populations mobiles, se sont récemment vus exacerbés par les médias avec la crise syrienne et celle des politiques de solidarité et d'accueil des migrants en Europe. Ce qui appelle à reposer les termes du débat au regard de l'actualité.

- 3 Le premier chapitre fait le point sur cette nouvelle donne et sur les évolutions internationales et transnationales liées à des migrations désormais mondialisées : une mutation des statuts des espaces, passant de pays d'immigration à émigration et/ou de transit ; une complexification des profils migrants ; une importance des facteurs *pull* des pays d'accueil sur les *push* de ceux de départ. Dans la globalisation, les migrations sont autant associées à « l'interdépendance de crises politiques et économiques » et « d'enjeux mondiaux » (p. 12), qu'elles peuvent au regard des projets d'une gouvernance mondiale, constituer une source de richesse partagée pour les pays de départ et d'accueil selon un « double *brain gain* » (p. 31). Pour autant cette circulation est loin d'être facilitée, et l'auteure ne manque pas de remarquer que « plus la frontière est difficile à franchir, plus le migrant précaire se sédentarise dans le pays d'accueil ou de transit, alors que plus la frontière est ouverte, plus la mobilité est grande, permettant des allers-retours » (p. 16).
- 4 Le second chapitre revient sur la crise de l'accueil des réfugiés de 2015. Au moyen d'une rétrospective du développement de l'asile dans le monde puis en Europe, de différentes figures du migrant forcé présentées (demandeur d'asile, réfugié, déplacé environnemental, et apatride), dont la conceptualisation est décryptée en rapport au concept de nationalité et à « la hiérarchie État-citoyen-territoire » (p. 52), et d'une lecture empirique de l'affaire de Calais – l'auteure souligne la contradiction d'« une politique marquée par la réticence à accepter davantage de réfugiés », face aux valeurs de l'Union européenne en matière d'asile, de droits de l'homme, et de dialogue des civilisations – conduisant inévitablement à une crise morale et politique en plus d'être humaine (p. 39).
- 5 Ces contradictions d'une libre circulation prônée dans un espace de sécurité, suite à l'accord de Schengen, face à la diversification et au renforcement des dispositifs sécuritaires de gestion de la migration – notamment par l'externalisation du contrôle des frontières (p. 87) – sont explicitées dans le troisième chapitre. Celui-ci s'attache à présenter le cas de l'Europe en tant que première destination migratoire au monde et les enjeux d'une harmonisation du droit d'asile à l'échelle européenne et d'une gestion commune de la ligne de fracture que représente l'espace euro-méditerranéen.
- 6 Dans le quatrième chapitre, l'auteure resserre son propos sur le paysage migratoire français, en revenant sur les conditions historiques de cent soixante ans d'immigration en France (p. 97-104) – le plus ancien pays d'immigration d'Europe –, ainsi qu'en nous interpellant sur les enjeux actuels que constitue, pour la définition d'une citoyenneté française multiculturelle, faite d'appartenances et d'allégeances multiples, le risque ethnicisant d'avoir recours aux catégorisations « étrangers » / « migrants » / « générations issues de l'immigration » – dans un contexte sécuritaire où les mythes de l'homogénéité nationale et d'une « identité à la française » (p. 118) perdurent et tendent à « diaboliser l'immigration » (p. 119).

- 7 Le cinquième chapitre s'intéresse aux mutations que les migrations du xxi^e siècle ont induites en matière de redéfinition de la citoyenneté, laquelle se dissocie progressivement dans les représentations et les appartenances, de la nationalité qui constituait hier la relation privilégiée entre le citoyen et l'État, en raison de l'introduction de nouvelles valeurs par des modes de vie transnationaux, mobiles et multi-situés (p. 124), à savoir : la diversité ; le cosmopolitisme ; le multiculturalisme ; « la participation à la vie politique locale et nationale » (p. 126). Si l'Europe a contribué à cette évolution, « par la reconnaissance du droit de vote et de l'éligibilité locale aux Européens non nationaux » (p. 137), pour autant la citoyenneté européenne est « hiérarchisée » (p. 136), souffre d'un manque de visibilité et de solidarité inter-étatique (p. 138), et les demandeurs d'asiles comme les sans-papiers – privés de multiples droits – en demeurent toujours exclus.
- 8 Face à la vision rebattue d'une mobilité protéiforme (marchandises, idées, finance) fluide et généralisée, sans contrainte à l'exception de celle des hommes, dans un monde où paradoxalement les frontières – « traditionnellement l'un des attributs de la souveraineté » étatique (p. 143) – se reconfigurent physiquement et idéellement, se propagent et recréent ainsi autant de « modèles d'exterritorialité réhabilitant la version antique de l'homme maudit » (p. 144), l'ouvrage aborde dans le sixième et dernier chapitre les enjeux d'une approche multilatérale de gestion des migrations et d'une citoyenneté moderne, cosmopolite et déterritorialisée, en remplaçant ceux-ci dans un historique philosophique et législatif des conceptions et des applications menées jusqu'alors, d'un droit à la mobilité envisagé *in fine* comme « droit de l'homme » et « bien public pour le xxi^e siècle » (p. 140, 155).
- 9 À l'heure des bilans, la conclusion que dresse Catherine Wihtol de Wenden est des moins réjouissantes. En dépit de l'inadéquation du principe de nationalité appliqué à la définition d'une citoyenneté qui soit synonyme de contemporanéité et de mondialité, et du « décalage se creusant entre la réalité des migrations et les politiques qui les gèrent » (p. 178), les flux migratoires à l'échelle mondiale vont bon gré mal gré se poursuivre ; parce que « les facteurs de mobilités sont structurels » (p. 177), soubassés et entretenus par des inégalités qui, loin d'être en voie de se résorber, sont reproduites selon des lignes de fracture diverses supra- et intra- régionales, qui se déplacent certes vers des Suds où les politiques migratoires font défaut, mais qui sont aussi en train de changer. Dans un monde au fonctionnement inégalitaire, où les deux tiers de la population se voient toujours privés d'une liberté mobilière, où les populations mobiles continuent d'avoir moins de droits que les sédentaires, et où le réchauffement climatique, l'indifférence face aux morts aux frontières et les évolutions d'une géopolitique de la pauvreté et du développement pourraient constituer la nouvelle donne à venir, l'Europe – « première destination au monde qui ne s'accepte pas comme telle » (p. 178) – aurait peut-être tout intérêt à prendre conscience que demain « les migrations pourront venir à manquer dans les grandes régions d'immigration du monde » (p. 179), et à reconsidérer quels pourraient alors être les effets concrets de ce manque.
- 10 S'inscrivant dans la lignée de travaux intéressés aux discours ethnocistes et aux regards sécuritaires dominants, qui se portent en Occident sur « la figure du migrant » dans la globalisation (voir Thomas Nail, 2015, *The Figure of the Migrant*, Palo Alto, Stanford University Press), c'est finalement la pertinence de modèles idéologiques prégnants et de systèmes et de régimes politiques qui les entretiennent, que l'auteure nous invite, en

filigrane de l'argumentaire, à réinterroger, dès lors que des gouvernements se réinventent et continuent de se penser en pensant la discrimination légale et institutionnalisée de migrants et d'étrangers, dans leur prétendu maintien de l'ordre national et de la cohésion sociale – et ceci, en faisant fi de différences contextuelles géographiques et d'évolutions historiques pourtant notables, ainsi qu'au mépris des droits les plus élémentaires de populations qui s'en trouvent ainsi privées, précarisées et stigmatisées (voir par exemple Abdelmalek Sayad, 1999, *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Éditions du Seuil, « Liber »).

- 11 Répondant alors aux craintes selon lesquelles la « mondialisation migratoire » (voir par exemple Gildas Simon, 2008, *La Planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, Armand Colin, « U Géographie ») mettrait en danger l'échelle de l'État-Nation, ses prérogatives souveraines et sa sécurité territoriale, l'ouvrage met en exergue la richesse culturelle et le développement économique que génèrerait un droit à la mobilité internationale, permis par une liberté spatiale universelle impliquant une citoyenneté hors-sol, à la différence des impasses politiques, économiques, sociales, humaines et éthiques, auxquelles mènent leur mise sous contrainte voire leur illégalisation. Pour autant, loin de dépendre ici une proposition alternative que nombre pourraient taxer d'utopique – sinon certes de complexe à mettre en œuvre –, l'auteure ne néglige pas de souligner que si un tel droit était accordé, les États pourraient sur justification légitime tout autant l'interdire et le limiter aussi : en somme, une telle configuration serait progressiste en ce qu'indéniablement elle « inverserait la logique sécuritaire » (p. 175) qui dicte encore malheureusement aujourd'hui l'ordre général.
- 12 Ce livre se veut accessible au grand public intéressé à saisir de manière synthétique et concrète l'état des migrations internationales actuelles, et les politiques de leur gestion dans le monde et en Europe. La formation en sciences politiques et en droit de l'auteure permet de l'exemplifier et de l'enrichir de faits chiffrés, de références à des textes législatifs, de graphiques et de cartes (p. 67-70). Chacun pourra selon ses intérêts naviguer d'un chapitre thématique à l'autre, sans que la lecture s'en trouve malaisée ou la compréhension tronquée. Les lecteurs sauront par ailleurs apprécier les enjeux surplombants d'une actualité et d'un lendemain qui nous concernent tous, et qui s'adressent à d'autres disciplines des sciences sociales (philosophie, histoire, sociologie, géographie).

AUTEURS

JOSEPHA MILAZZO

Aix Marseille Univ, CNRS, TELEMME, Aix-en-Provence, France
Universitat Autònoma de Barcelona